



ACCUEIL DE LOISIRS DE PANNES
Dossier individuel d'inscription
De Septembre 2017 à Août 2018

Cadre réservé à l'administration

Reçu le : _____

Accueil de Loisirs de Pannes
02.38.87.84.70
clsh@mairie-pannes.fr

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___ Age : _____ Sexe : Masculin Féminin

École fréquentée : _____ Classe : _____

Pratiques alimentaires : sans porc aucune contre-indication

Droit à l'image : oui non

RENSEIGNEMENTS	RESPONSABLE DE L'ENFANT	
Lien de parenté		
Nom		
Prénom		
Adresse complète		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Adresse mail		
Profession		
Employeur, adresse et téléphone		
N° de sécurité sociale		
N° allocataire CAF ou MSA		

SITUATION FAMILIALE (A COMPLÉTER)

Célibataire Marié Vie maritale Séparé (e) Divorcé (e) Pacsé (e) Famille d'accueil

(en cas de séparation fournir la copie du jugement précisant la garde de l'enfant)

PERSONNES AUTORISÉES à reprendre l'enfant ou à joindre si responsables légaux indisponibles : une pièce d'identité leur sera demandée

_____ Téléphone : ___/___/___/___/___
_____ Téléphone : ___/___/___/___/___

MERCREDIS	PÉRIODE D'INSCRIPTION
Du mercredi 06 septembre au mercredi 18 octobre 2017 inclus	A compter du 21 août 2017 Dans la limite des places disponibles
Du mercredi 08 novembre au mercredi 20 décembre 2017 inclus	Du 25 septembre au 13 octobre 2017
Du mercredi 10 janvier au mercredi 21 février 2018 inclus	Du 27 novembre au 15 décembre 2017
Du mercredi 14 mars au mercredi 18 avril 2018 inclus	Du 29 janvier au 16 février 2018
Du mercredi 9 mai au mercredi 4 juillet 2018 inclus	Du 26 mars au 13 avril 2018

PÉRIODE D'INSCRIPTION DES VACANCES SCOLAIRES	
VACANCES SCOLAIRES	PÉRIODE D'INSCRIPTION
Toussaint : du 23 octobre au 03 novembre 2017	Du 25 septembre au 13 octobre 2017
Hiver : du 26 février au 09 mars 2018	Du 29 janvier au 16 février 2018
Printemps : du 23 avril au 04 mai 2018	Du 26 mars au 13 avril 2018
Été : du 09 juillet au 03 août 2018 du 06 au 31 août 2018	Du 22 mai au 22 juin 2018

L'accueil de loisirs en période de vacances et mercredis est ouvert de 7h15 à 18h30.

Une garderie est ouverte le matin de 7h15 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30. Celle-ci est incluse dans le tarif journalier. Les horaires de l'accueil de loisirs sont de 9h00 à 17h00.

Décharge de responsabilité

Je soussigné(e).....père, mère ou tuteur (rayer la mention inutile)

RESPONSABLE légal de l'enfant.....

- 1) **Certifie** avoir pris connaissance du règlement et des modalités d'inscription (horaires, dates..) et a bien noté que **toutes les inscriptions et annulations sont enregistrées exclusivement auprès de la directrice de l'accueil de loisirs.**
- 2) **Certifie** avoir fait le nécessaire auprès de mon assureur pour que mon enfant soit couvert pour toutes les activités extra-scolaires.
- 3) **Autorise (sauf avis contraire)** les animateurs ou la direction de la structure à prendre mon enfant en **photo ou en vidéo** à des fins éducatives et pédagogiques dans le but d'afficher dans l'accueil de loisirs ou de publier sur le site internet de Pannes.
- 4) **Note** que mon enfant ne doit pas apporter d'objets de valeurs ou effets personnels (portable, console de jeux, argent..) à l'accueil de loisirs et **dégage la responsabilité de la ville en cas de perte ou de vol.**
- 5) **Certifie** sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à communiquer toutes modifications (téléphone, adresse, situation familiale...).
- 6) **Autorise** le gestionnaire à consulter et conserver les informations issues de la Cnaf « CAFPRO ».

Fait à Pannes le.....

Le représentant légal
(Signature)

RAPPEL DES PIÈCES A FOURNIR

- ▶ **Fiche sanitaire individuelle remplie**
- ▶ **Fiche individuelle de la période d'inscription souhaitée : mercredis ou vacances scolaires remplie**
- ▶ **Un justificatif mentionnant le numéro de la caf ou msa**
- ▶ **Si contre-indication sportives : un certificat médical**
- ▶ **Une copie de l'attestation d'assurance**
- ▶ **Si allergie alimentaire : un certificat médical avec le PAI établi par le médecin scolaire.**

Nota : cette fiche est valable pour la période du 6 septembre 2017 au 31 août 2018, dûment remplie avec toutes les pièces justificatives demandées.

Elle doit être rapportée à l'accueil de loisirs (ouvert du lundi au vendredi).

Toutes modifications devront être signalées auprès de la directrice.

